

**LICENCE ARTS LETTRES LANGUES
MENTION SCIENCES DE L'INFORMATION, MEDIAS ET CULTURE**

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

Parcours Ingénierie des métiers de la culture, de l'éducation et de la formation Semestre 5

MAJEURES

UE L51	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	Coef UE
Pratiques professionnelles	Préparation de stage		24	24		Dossier			
	Séminaires et visite de terrain		50	50					
TOTAL UE L51			74	74	5				3

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE L52	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	Coef UE
Langage et communication	Anglais		50	50		CT	1		
	Langue 2 (Allemand, Espagnol, Arabe, Italien ou Polonais)		30	30		CT	1		
	Introduction à la communication	18		18		CT	1		
	Technique de l'écrit professionnel		18	18		CT	1		
	Technique de l'oral		18	18		CT	1		
TOTAL UE L52		18	116	134	7				5

UE L53	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	Coef UE
Méthodes et outils	Comptabilité		18	18		CT	1		
	Informatique	12	12	24		CT	1		
	Statistiques	10	10	20		CT	1		
	Sciences des organisations	18		18		CT	1		
TOTAL UE L53		40	40	80	6				3

MINEURE (culture ou éducation/formation)

UE L54 –	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	Coef UE
Culture Définition du Champ professionnel	Analyse de projets culturels		24	24		CT	1		
	Structure de l'action culturelle – administrations publiques	18	6	24		CT	1		
TOTAL UE L54		18	30	48	12				6

OU

UE L54	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	Coef UE
Education Formation Définition du Champ professionnel	Démographie générale	24		24		CT	1		
	Méthodes quantitatives en sciences sociales	24		24		CT	1		
TOTAL UE L54		48		48	12				6

MAJEURES

UE L61	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	Coef UE
Pratiques professionnelles	Stage et Mémoire					Rapport et Soutenance			
TOTAL UE L61				350	12				5

UE L62	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	Coef UE
Droit et sciences sociales	Droit et relations du travail	18	6	24		CT	1		
	Institutions politiques et administratives	24		24		CT	1		
	Institutions européennes	24		24		CT	1		
TOTAL UE L62		66	6	72	8				3

MINEURE (culture ou éducation/formation)

UE L63	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	Coef UE
Culture Définition historique du domaine culturel	Histoire de l'action culturelle	18	6	24		CT	1		
	Analyse de médias	18	6	24		CT	1		
	Histoire des arts	36	12	48		CT	1		
TOTAL UE		72	24	96	10				4

OU

UE L63	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	Coef UE
Education Formation	Psychologie de l'éducation de la formation	18	6	24		CT	1		
	Histoire, institution et droit de l'éducation	24		24		CT	1		
	Droit et institutions de la formation permanente	18	6	24		CT	1		
TOTAL UE L63		60	12	72	10				4

TOTAL général culture	214	290	504 + 350 stage						18
TOTAL général éducation formation	232	248	480 + 350 stage						18

Parcours Ingénierie en documentation d'entreprise, réseaux et images SEMESTRE 5

	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
UE1	DOCUMENTATION				10				5
	Gouvernance internet	25		37,5	2	cc ou ct			1
	Documentation / Bases de données	8	13	38	2	cc ou ct			1
	Sites web dynamiques et langages de script	8	13	38	2	cc ou ct			1
	Techniques documentaires	8	13	38	2	cc ou ct			1
	Informatique et programmation	8	13	38	2	cc ou ct			
UE2	MEDIAS				14				7
	Théorie/Pragmatique de la communication et des médias	25		37,5	2	cc ou ct			1
	Socio-sémiotique des médias	25		37,5	2	cc ou ct			1
	Communication audiovisuelle	12		18	2	cc ou ct			1
	Expression / Techniques de communication	12		18	2	cc			1
	Connaissance de l'entreprise	12		18	2				1
	Droit de la propriété intellectuelle	12		18	2				
	Histoire des politiques et des institutions culturelles	12		18	2				1
UE3	LANGUES/STAGE				6				3
	Anglais appliqué		12,5	12,5	2	cc ou ct			1
	2 ^{ème} langue (allemand/espagnol)		12,5	2x12,5= 25	2	cc ou ct			1
	Stage 3 mois à l'étranger. Suivi pédagogique (loi n°84-54,26.01.1984)			25	2	ct			1
	TOTAL S5	167	77	419	30				15

Parcours Ingénierie en documentation d'entreprise, réseaux et images SEMESTRE 6

	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
UE1	DOCUMENTATION				12				6
1	Système d'information et Organisations	25		37,5	2	cc ou ct			1
3	Méthodologie des SIC : statistiques et sondages	8	13	38	2	cc ou ct			1
	Sécurité et réseaux	8	13	38	2	cc ou ct			1
4	Gestion électronique des documents	8	13	38	2	cc ou ct			1
	Document numérique	8	13	38	2	cc			1
5	Histoire de la documentation	8		12	2	cc ou ct			1
UE2	MEDIAS				12				6
8	Médias / Multimédias	25		37,5	2	cc			1
9	Thématique et sémiotique visuelle	25		37,5	2				1
	Art et pratiques culturelles	12		18	2				1
	Expression				2				1
12	Connaissance de l'entreprise	12		18	2	cc ou ct			1
13	Droit de l'audiovisuel	12		18	2	cc ou ct			1
UE3	LANGUES/STAGE				6				3
10	Anglais appliqué		12	12,5	2	cc ou ct			1
11	2 ^{ème} langue (allemand/espagnol)		12	2x12,5= 25	2	cc ou ct			1
15	Stage 3 mois à l'étranger. Suivi pédagogique (loi n°84-54,26.01.1984)			25	2	ct			1
	TOTAL S6				30				

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Au niveau LICENCE, l'étudiant pourra accéder de droit au semestre suivant à condition qu'il n'ait qu'un seul semestre non validé dans son cursus. Il est cependant conseillé aux étudiants qui n'ont pas validé le semestre S1 de donner priorité à ce dernier avant d'envisager une poursuite d'études en S3.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.